

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA14 17236**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 6 octobre 2014 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA14 17236 : Règlement modifiant le *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (CDN—NDG-1).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 15 octobre 2014.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet